



Actualité

Comment ça marche ? – Vie de l'édition – Revue des revues – Hommages – Formation

Comment ça marche ?

Des livres et de la Poste : une histoire à suivre

Moins nous nous déplaçons et plus nous demandons aux objets de venir à nous. Preuve nous en est à nouveau faite.

Il était donc prévisible qu'un de nos dossiers sensibles ressurgisse : la question des tarifs postaux du livre. Quelques clefs pour comprendre cette revendication des éditeurs et des libraires exacerbée par l'inquiétude extrême de ces temps difficiles.



↑ Colis Amazon.
→

Visuel de la fédération des associations régionales de libraires indépendants.



LA POSTE



←
ill. Gilles Bachelet.
(extrait de sa page Facebook.)

Preignons un petit panier de livres. Parmi les belles et infortunées nouveautés de ce début d'année, choisissons un roman de Séverine Vidal, *Soleil glacé*, paru chez Laffont en mars, « Bravo » dans notre avant-revue n°4, 252 pages, 310 grammes, 16,50 €.

Ajoutons-lui un de nos coups de cœur paru à La Joie de lire en janvier, *Roland Léléphant à la neige*, de Louise Mézel, 32 pages, 196 grammes, 9,90€.

Notre panier pèse 506 grammes et coûte 25,45 €.

Nous le commandons à la belle librairie des Signes, à Compiègne ? Il nous parviendra en colissimo suivi pour le coût de 5,60 €. Soit 22% ajoutés à la valeur de la commande

Nous le commandons au groupement de libraires indépendants parisiens Librest ? 5 € de frais de port. Soit 19% ajoutés à la valeur de la commande

Nous le commandons chez Amazon (supposons...) ? Les frais de livraisons s'élèvent à 0,01 € puisque notre colis ne comporte que des livres (gratuit sinon, ce qui est la réponse cynique d'Amazon à la loi de 2014 interdisant la gratuité de l'expédition pour le commerce en ligne des livres). Même coût si nous passons par la Fnac.

Donc plus votre expéditeur est puissant et moins cher il vous facturera... Les libraires indépendants ont bien quelques raisons de s'énerver.

Cette question s'organise en triangle : les expéditeurs de livres (et plus ils sont petits, plus la question gagne en importance), La Poste et l'État.

Du côté de La Poste

Bien que menacée de privatisation, La Poste reste un service public, à 100 % propriété de l'État (par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations).

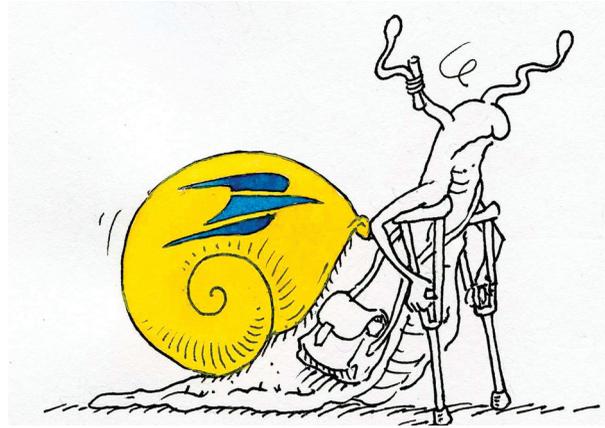
Elle a quatre missions statutaires : distribuer le courrier, offrir à tous un service de banque, gérer un réseau national de bureaux de poste et distribuer la presse.

La presse, dès la naissance du service public postal, le 4 thermidor de l'an 4, s'est en effet vu attribuer un statut à part : il fallait garantir la libre circulation des idées et pour que les journaux soient accessibles à tous, effectuer cette distribution au tarif le plus bas possible. Cette disposition plusieurs fois suspendue et rétablie a donné naissance, en 1945, à une commission paritaire qui examine l'éligibilité d'une publication au tarif postal très avantageux accordé à la presse selon un certain nombre de critères (périodicité, multiplicité des rubriques, mission d'instruction, d'éducation, d'information ou de distraction).

Le cas de *La Revue des livres pour enfants* est ainsi réexaminé tous les cinq ans par cette CPPAP. Laquelle, en 1984, a retiré son agrément à *La Hulotte* à cause de sa parution trop irrégulière.

Depuis longtemps, les éditeurs revendiquent le même avantage pour les livres, ce qui leur est jusqu'à présent refusé.

En 2015 les conditions d'affranchissement des livres se sont de surcroît dégradées. Dorénavant, s'il dépasse 3 cm d'épaisseur, le livre n'est plus un courrier mais devient un colis expédié par colissimo (service de la poste, délai théorique de 48 heures) ou par Chronopost (filiale de La Poste, délai théorique de 24 heures). Il est soumis aux



↑ ill. Gilles Bachelet. (extrait de sa page Facebook.)

mêmes tarifs que n'importe quelle autre marchandise.

Il faut préciser encore que pour La Poste, alors que l'activité courrier est en baisse constante (-8 % par an en moyenne), l'activité banque peu profitable en cette période d'intérêts bas et le réseau des bureaux de poste mal en point, l'activité colis est celle qui se porte le mieux grâce au déploiement du commerce en ligne. Son premier client est d'ailleurs Amazon, qui affectionne les réseaux privés dès qu'ils sont plus avantageux (grandes villes), mais profite largement du système de péréquation géographique garanti par l'administration postale pour desservir les adresses reculées (l'affranchissement est indépendant du kilométrage). Service public, La Poste est organisée en structure commerciale avec notamment des gestionnaires de grands comptes qui négocient leurs tarifs avec leurs clients importants quand les clients ordinaires se voient appliquer les barèmes ordinaires. Et La Poste, tout service public qu'elle est, est soumise à l'obligation d'équilibrer ses comptes. Qu'en coûterait-il d'accorder ce coup de pouce au secteur du livre ? Interrogée, la poste ne répond pas à cette question.

L'État

Ce n'est pas La Poste qui, seule, peut refuser aux éditeurs les avantages de la presse : les tarifs postaux sont régis par le Code des impôts et c'est donc le législateur qui est le décisionnaire. Législateur qui a par exemple décidé de réduire considérablement le coût d'expédition des livres de France vers l'étranger pour favoriser le rayonnement de la culture française (un même livre expédié en France pour 5,82 € est expédié en Europe pour 1,45 € selon le tarif « Livres et brochures »). Comme quoi. Nos voisins allemands eux, appliquent un tarif très réduit (2 €) et unique pour l'expédition d'un livre sur tout leur territoire, c'est donc possible.

Mais l'État préfère-t-il faire de La Poste un service profitable ou donner un coup de pouce au secteur du livre ? Depuis les nouveaux tarifs postaux de 2015 et la règle des 3 cm maximum, l'arbitrage est favorable à La Poste qui entend tirer le meilleur parti possible du développement du commerce en ligne et, partant, de son activité colis. Dans le même temps, les premières pétitions pour un tarif réduit pour le livre orchestrées par les petits éditeurs et les libraires indépendants sont restées lettres mortes.

En 2016 les éditeurs obtiendront un tarif préférentiel pour leurs envois de livres gratuits à la presse (Fréquencéo) mais rien pour les livres vendus par les éditeurs ou les libraires... Dans cette négociation, les gros éditeurs, très concernés par les envois d'exemplaires de presse, ont sans doute pesé de tout leur poids dans la balance.

Les petits éditeurs

Si la plupart des éditeurs ont un système de diffusion et de distribution propre et n'utilisent les services de La Poste que marginalement, de nombreux petits éditeurs expédient directement leurs livres grâce à elle. Benoît Jacques, interviewé ici-même par Christophe Patris¹, nous expliquait comment toute son organisation logistique repose sur La Poste. Pour toute commande, il ajoute un forfait d'expédition (6 € pour 2 livres avons-nous constaté sur son site) qui englobe à la fois l'affranchissement du colis et sa préparation, toujours très soignée nous racontait-il. Pour des éditeurs de cette dimension, on imagine aisément l'importance de la question, surtout s'ils sont installés en région. Leurs pétitions régulières à ce sujet en témoignent.

Peut-être fallait-il une pandémie mondiale pour que la question soit reposée avec plus de force et entendue avec plus d'attention ?

Si le secteur de l'édition pèse 2 670 millions d'euros (chiffre d'affaires 2018, source SNE – chiffre 2019 non encore publié), La Poste, elle, pèse dix fois plus (25 983 millions d'euros, chiffre d'affaires 2019).

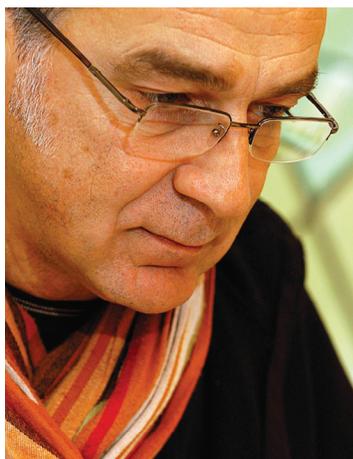
De Franck Riester et des métiers du livre ou de Bruno Lemaire et de sa puissante administration, qui va parler le plus fort ? On se demande...

Marie Lallouet

1. n° 311, février 2020.

Après la tempête, ou avant...

C'est certain, l'année 2020 n'est pas ordinaire et il est sans doute un peu tôt pour tirer les conclusions de la pandémie qui a fermé librairies et bibliothèques pendant deux mois. Nous avons cependant demandé à Thierry Magnier, éditeur et président du groupe jeunesse du Syndicat national de l'édition, de nous livrer une première analyse des conséquences possibles de cette période inédite.



↑
Thierry Magnier
© O. Dion

Vie de l'édition

Marie Lallouet : Nous venons tous de traverser ce temps fait de beaucoup d'abandons et de renoncements mais aussi de découvertes. En tant qu'éditeur jeunesse et président du groupe jeunesse du Syndicat national de l'édition, qu'as-tu envie de garder en mémoire ?

Thierry Magnier : On a bien sûr inventé des choses mais c'est surtout maintenant, au sortir de cette période de confinement, que nous sommes en train de les inventer. Aujourd'hui, nous sommes tous encore sous le choc. Ce matin, je suis à mon bureau mais j'y suis tout seul. Toute l'équipe est encore en télétravail et ça, pour le coup, c'est une grande découverte dont il restera forcément des traces. Dans beaucoup d'entreprises et y compris chez les éditeurs, le télétravail était regardé avec méfiance. Aujourd'hui nous sommes tous heureux qu'il existe. La même crise il y a vingt ans aurait été purement et simplement un arrêt brutal et complet de tout. C'est une découverte positive.

Voir plus loin est encore difficile : tous les pilotages (que permettent les dispositifs de réunions à distance) se font au jour le jour. Le grand rendez-vous aura lieu début juin, quand vont paraître les nouveautés importantes. La seule certitude que nous avons tous est que l'année va être difficile : nous allons sans doute perdre entre 30 et 40 % de chiffre d'affaires (avec encore beaucoup d'inconnues). Notre préoccupation à tous est de pallier à ça.

Notre première réponse à tous est une baisse de nos parutions de 20 %. Ce sont des titres que nous reportons à plus tard : nos programmes de 2021 sont ainsi déjà pratiquement bouclés. En terme de promotion, ce sera difficile car nous aurons tous des budgets plus serrés. Mais en jeunesse, nous avons rarement des budgets énormes et notre parade, c'est la complicité avec